

# LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

## Contexte

- Cette formation a pour objet d'expliquer aux employeurs les principales mesures issues de la Convention Collective du 15 mars 1966, y compris dans ses articulations avec le code du travail lorsque celui-ci s'avère plus favorable.

## Objectifs

- **Connaître les principales spécificités du texte conventionnel**
- **Mesurer les écarts, en matière de durée du travail et congés payés, avec les dispositions générales du Code du travail**

## Programme

### ■ Introduction

- La hiérarchie des normes
- Les modalités d'application de la convention collective
- Le champ d'application

### ■ Analyse du dispositif conventionnel

- L'embauche
  - La période d'essai
  - L'information sur les postes vacants
  - La reprise d'ancienneté
- La durée du travail
  - Les durées maximales
  - Les repos
  - Le travail de nuit
  - Les astreintes
- Le droit disciplinaire
  - Les spécificités conventionnelles
- Les congés et les absences
  - Les congés payés
  - Les congés d'ancienneté
  - Les congés pour événements familiaux
  - Les congés « trimestriels »
  - Les absences pour maladie
  - L'accident du travail
- Les éléments de rémunération
- La rupture du contrat de travail
  - Le préavis
  - L'indemnisation

### Date(s)

Inter : 21 - 23 et 24 novembre  
Intra : date(s) à fixer avec l'adhérent

### Lieu

Inter : en FOAD sous TEAMS  
Intra : dans vos locaux ou dans les locaux de l'URIOPSS

### Conditions matérielles (classe virtuelle)

Ordinateur avec caméra et micro intégrés. Casque vivement conseillé. Bonne connexion internet (éviter le wifi et privilégier le filaire)

### Durée

Inter : 8 heures (3 +2h30+2h30)  
Intra : selon vos besoins

### Tarif

Inter : salarié 320 € / bénévole 226 €

Intra : 1 100 € pour 7h de formation  
Nous consulter pour plus de précisions

### Public / pré-requis

- Directeurs, chefs de service, responsables RH, personnels administratifs
- Pas de connaissances initiales nécessaires
- Minimum 6 personnes / maximum 12 personnes

### Méthodes pédagogiques

- Apports de connaissances
- Échanges autour des questions ou des cas rapportés par les participants
- Exercices

### Méthodes et modalités d'évaluation

- En amont de la formation : un test d'auto-positionnement et évaluation des attentes spécifiques est transmis au stagiaire
- En cours de formation : une évaluation des acquis est réalisée par l'intervenante en cours et en fin de formation par des cas pratiques, exercices, tour de table etc...
- En fin de formation seront transmis au stagiaire :
  - un questionnaire final qui permettra d'évaluer les connaissances acquises
  - un questionnaire de satisfaction à chaud qui permettra d'évaluer la satisfaction
  - un questionnaire de satisfaction à froid à 6 mois pour apprécier l'impact de la formation sur le poste de travail

### Intervenantes

Emmanuelle AUSINA,  
Conseillère technique de l'URIOPSS PACA et Corse, Droit social, droit associatif

## PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS ([formation@uriopss-pacac.fr](mailto:formation@uriopss-pacac.fr)) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

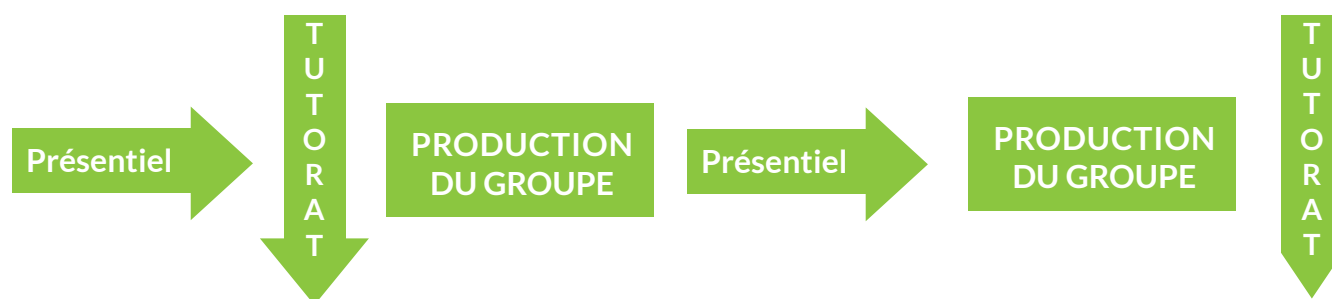




## Programme (suite)

### 3ème modalité : Suivi tutoré

La formatrice réalisera un suivi tutoré de l'équipe projet et assurera un accompagnement sur mesure du travail intersession produit par les stagiaires (régulation des outils des écrits relatifs aux différentes phases du projet, réponse aux questions des participants)



### PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à contacter l'URIOPSS ([formation@uriopss-pacac.fr](mailto:formation@uriopss-pacac.fr)) afin d'organiser leur accueil et, dans la mesure du possible, leur prise en charge pédagogique. Le cas échéant, l'URIOPSS s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si nécessaire vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

